

## Grille d'indemnisation – version abrégée

NIVEAU ET DESCRIPTION DU PRÉJUDICE	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DOCUMENTATION REQUISE				INDEMNISATION		
<p><b>PRÉJUDICE PHYSIQUE</b> (inclut le préjudice moral, s'il y a lieu)</p>	<p>Déclaration attestant la consommation du produit rappelé</p>	<p>Documentation contemporaine médicale établissant l'existence de symptômes physiques et démontrant qu'ils ont été causés par OU étaient compatibles avec les symptômes provoqués par la listériose</p>	<p>Documentation établissant que le réclamant fait partie d'un groupe à haut risque.</p>	<p>Si le réclamant était l'acheteur du produit rappelé ayant été consommé, preuve d'achat ou emballage conservé ou preuve établissant que le produit a été retourné</p> <p>OU</p> <p>déclaration attestant l'achat si ces documents ne sont pas disponibles</p>	<p>Paiement(s)</p>	<p>Domages-intérêts spéciaux (incluant les pertes de revenu et les coûts associés aux soins passés et futurs) appuyés d'une déclaration assermentée et de la documentation appropriée, y compris la documentation médicale</p>	<p>OU, AUTREMENT</p> <p>l'arbitrage est offert sur demande pour les réclamants</p>
<p><b>Niveau 1</b> – Membres du groupe ayant consommé des produits rappelés et éprouvé des symptômes physiques compatibles avec ceux provoqués par la listériose de 24 à moins de 48 heures après leur consommation.</p>	<p>Oui + Déclaration attestant que les symptômes physiques sont compatibles avec la listériose</p>	<p>Non</p>	<p>Non</p>	<p>Oui</p>	<p>750.00\$ par réclamant (aucun paiement ne sera fait aux réclamations soumises en vertu de la <i>Loi sur le droit de la famille</i>) jusqu'à concurrence de 7.5 millions\$ pour l'ensemble des réclamations comprises dans la catégorie préjudice physique 1.</p> <p>Si plus de 10 000 réclamations tombent dans cette catégorie, les 7.5 millions \$ seront divisés équitablement entre tous les réclamants.</p>	<p>Non</p>	<p>Non</p>
<p><b>Niveau 2</b> – Membres du groupe ayant consommé des produits rappelés et éprouvé des symptômes physiques compatibles avec ceux provoqués par la listériose de 48 heures à moins d'une semaine après leur consommation.</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Oui</p>	<p>3, 000.00\$ par réclamant (aucun paiement ne sera fait aux réclamations soumises en vertu de la <i>Loi sur le droit de la famille</i>) + Domages-intérêts spéciaux appuyés par des déclarations assermentées et la documentation appropriée (ceci inclus la documentation médicale) + Paiements aux assureurs provinciaux subrogés</p>	<p>Oui + paiements aux assureurs provinciaux subrogés</p>	<p>Non</p>
<p><b>Niveau 3</b> – Membres du groupe ayant consommé des produits rappelés et éprouvé des symptômes physiques compatibles avec ceux provoqués par la listériose de 1 à moins de 2 semaines après leur consommation.</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Oui</p>	<p>5,500.00\$ par réclamant (aucun paiement ne sera fait aux réclamations soumises en vertu de la <i>Loi sur le droit de la famille</i>) +750.00\$ par jour d'hospitalisation +Domages-intérêts spéciaux appuyés par des déclarations assermentées et la documentation appropriée (ceci inclus la documentation médicale) + Paiements aux assureurs provinciaux subrogés</p>	<p>Oui + paiements aux assureurs provinciaux subrogés</p>	<p>Non</p>
<p><b>Niveau 4</b> – Membres du groupe ayant consommé des produits rappelés et éprouvé des symptômes physiques compatibles avec ceux provoqués par la listériose pendant 2 semaines à 1 mois après leur consommation.</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Oui</p>	<p>8,000.00\$ par réclamant (aucun paiement ne sera fait aux réclamations soumises en vertu de la <i>Loi sur le droit de la famille</i>) +750.00\$ par jour d'hospitalisation +Domages-intérêts spéciaux appuyés par des déclarations assermentées et la documentation appropriée (ceci inclus la documentation médicale) + Paiements aux assureurs provinciaux subrogés</p> <p><b>OU, AUTREMENT</b> L'arbitrage est offert sur demande des réclamants qui tombent dans la catégorie de préjudice physique 4.</p>	<p>Oui + paiements aux assureurs provinciaux subrogés</p>	<p>Oui</p>
<p><b>Niveau 5</b> – Membres du groupe ayant consommé des produits rappelés et éprouvé des symptômes physiques compatibles avec ceux provoqués par la listériose, accompagnés d'une infection secondaire notamment une méningite, une pneumonie ou une septicémie, mais sans symptômes persistants et/ou permanents.</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Oui</p>	<p>35,000.00\$ par réclamant (incluant les réclamations soumises en vertu de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> relativement au même groupe qui seront allouées comme suit : 1,000.00\$ pour chaque réclamation des membres de la famille. Ces réclamations sont plafonnées à 5,000.00\$ ou une réduction au prorata s'il y a plus de 5 réclamations des membres de la famille) +750.00\$ par jour d'hospitalisation +Domages-intérêts spéciaux appuyés par des déclarations assermentées et la documentation appropriée (ceci inclus la documentation médicale) + Paiements aux assureurs provinciaux subrogés</p> <p><b>OU, AUTREMENT</b> L'arbitrage est offert sur demande des réclamants qui tombent dans la catégorie de préjudice physique 5.</p>	<p>Oui + paiements aux assureurs provinciaux subrogés</p>	<p>Oui</p>
<p><b>Niveau 6</b> – Membres du groupe ayant consommé des produits rappelés et éprouvé des symptômes physiques compatibles avec ceux provoqués par la listériose, accompagnés ou non de complications additionnelles, et accompagnés de symptômes physiques persistants et/ou permanents.</p>	<p>Oui</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Oui</p>	<p>75,000.00\$ par réclamant (incluant les réclamations soumises en vertu de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> relativement au même groupe qui seront allouées comme suit : 2,000.00\$ pour chaque réclamation des membres de la famille. Ces réclamations sont plafonnées à 10,000.00\$ ou une réduction au prorata s'il y a plus de 5 réclamations des membres de la famille) +750.00\$ par jour d'hospitalisation +Domages-intérêts spéciaux appuyés par des déclarations assermentées et la documentation appropriée (ceci inclus la documentation médicale) + Paiements aux assureurs provinciaux subrogés</p> <p><b>OU, AUTREMENT</b> L'arbitrage est offert sur demande des réclamants qui tombent dans la catégorie de préjudice physique 6.</p>	<p>Oui + paiements aux assureurs provinciaux subrogés</p>	<p>Oui</p>

PRÉJUDICE PHYSIQUE - suite (inclut le préjudice moral, s'il y a lieu)	Déclaration attestant la consommation du produit rappelé	Documentation contemporaine médicale établissant l'existence de symptômes physiques et démontrant qu'ils ont été causés par OU étaient compatibles avec les symptômes provoqués par la listériose	Documentation établissant que le réclamant fait partie d'un groupe à haut risque.	Si le réclamant était l'acheteur du produit rappelé ayant été consommé, preuve d'achat ou emballage conservé ou preuve établissant que le produit a été retourné  OU  déclaration attestant l'achat si ces documents ne sont pas disponibles	Paiement(s)	Dommages-intérêts spéciaux (incluant les pertes de revenu et les coûts associés aux soins passés et futurs) appuyés d'une déclaration assermentée et de la documentation appropriée, y compris la documentation médicale	OU, AUTREMENT  l'arbitrage est offert sur demande pour les réclamants
<b>Niveau 7</b> – Membres du groupe ayant consommé des produits rappelés et éprouvé des symptômes physiques compatibles avec ceux provoqués par la listériose, accompagnés d'une infection secondaire touchant le système nerveux central (notamment une méningoencéphalite ou une cérébrite, une rhombencéphalite, un abcès cérébral ou un choc septique), et/ou d'infections focales (notamment un syndrome oculoglandulaire, une lymphadénite, une pneumonie, un empyème, une myocardite, une endocardite, de l'arthrite septique, une ostéomyélite, une infection d'une articulation prothésée, une artérite, une infection d'un greffon prothésé, un abcès rachidien ou cérébral, une cholécystite, une hépatite aiguë ou une péritonite) entraînant une déficience grave et permanente des fonctions physiques et/ou mentales.	Oui	Oui	Non	Oui	125 000,00 \$; + 10 000 \$ à chaque réclamant ayant présenté une réclamation en vertu de la Loi sur le droit de la famille relativement au même membre du groupe; + 750,00 \$ par jour d'hospitalisation	Oui + paiements aux assureurs provinciaux subrogés	Oui
<b>Level 8</b> – Membres du groupe ayant consommé des produits rappelés et éprouvé des symptômes physiques compatibles avec ceux provoqués par la listériose entraînant leur décès.	Oui La Déclaration peut être sur la foi des renseignements tenus pour véridiques s'il est impossible d'obtenir connaissance directe.	Oui Plus une preuve de décès et  Plus des preuves démontrant que le décès a été causé par les symptômes de la listériose ou compatibles avec ceux-ci.	Non	Oui	120 000,00 \$ à la succession du membre du groupe; + 35 000,00 \$ au réclamant ayant présenté une réclamation en vertu de la Loi sur le droit de la famille, s'il est le conjoint de la personne décédée; + 30 000,00 \$ à chacun des réclamants ayant présenté une réclamation en vertu de la Loi sur le droit de la famille, si ceux-ci sont les enfants de la personne décédée; + 20 000,00 \$ à chacun des réclamants ayant présenté une réclamation en vertu de la Loi sur le droit de la famille, si ceux-ci sont les parents de la personne décédée; + 5 000,00 \$ à chacun des réclamants ayant présenté une réclamation en vertu de la Loi sur le droit de la famille, si ceux-ci sont les frères, les sœurs ou les petits-enfants de la personne décédée; + les frais funéraires ne dépassant pas 13 500,00 \$	Non, à l'exception des frais funéraires. + paiements aux assureurs provinciaux subrogés	Oui
NIVEAU ET DESCRIPTION DU PRÉJUDICE MORALE SEULEMENT	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DOCUMENTATION REQUISE				INDEMNISATION		
<b>Niveau 9</b> – Membres du groupe ayant consommé des produits rappelés et éprouvé un préjudice ou un traumatisme psychologique pendant un maximum de 60 jours, les symptômes étant apparus après le 17 août 2008, non accompagné de préjudices physiques.	Oui	Oui	Non	Oui	2 000,00\$ par mois pendant lesquels les symptômes ont été éprouvés jusqu'à un montant maximal de 4 000,00 \$	Oui + Paiements aux assureurs provinciaux subrogés	Non
<b>Niveau 10</b> – Membres du groupe ayant consommé des produits rappelés et éprouvé un préjudice ou un traumatisme psychologique pendant un maximum de 60 jours, les symptômes étant apparus après le 17 août 2008, non accompagné de préjudices physiques, s'ils font partie d'un groupe particulièrement à risque de contracter la listériose. Santé Canada a désigné parmi les personnes à risque les femmes enceintes et leurs enfants à naître ou nouveaux nés, les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes ayant un système immunitaire affaibli.	Oui	Oui	Oui	Oui	3 000,00\$ par mois pendant lesquels les symptômes ont été éprouvés jusqu'à un montant maximal de 6 000,00 \$	Oui + Paiements aux assureurs provinciaux subrogés	Non
<b>Niveau 11</b> – Membres du groupe ayant consommé des produits rappelés et éprouvé un préjudice ou un traumatisme psychologique pendant plus de 60 jours, les symptômes étant apparus après le 17 août 2008, non accompagné de préjudices physiques.	Oui	Oui	Non	Oui	13 500,00\$	Oui + Paiements aux assureurs provinciaux subrogés	Oui
<b>Niveau 12</b> – Membres du groupe ayant consommé des produits rappelés et éprouvé un préjudice ou un traumatisme psychologique pendant plus de 60 jours, les symptômes étant apparus après le 17 août 2008, non accompagné de préjudices physiques, s'ils font partie d'un groupe particulièrement à risque de contracter la listériose. Santé Canada a désigné parmi les personnes à risque les femmes enceintes et leurs enfants à naître ou nouveaux nés, les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes ayant un système immunitaire affaibli.	Oui	Oui	Oui	Oui	17 500,00\$	Oui + Paiements aux assureurs provinciaux subrogés	Oui